DROIT DE LA FAMILLE

Régimes matrimoniaux internationaux : déterminer la loi, rédiger et liquider le régime

Dès qu'un couple a vécu dans plusieurs pays ou détient des biens hors de France la question du régime devient incertaine. La loi applicable dépend d'éléments anciens que personne n'a documentés. Le contrat signé à l'étranger n'a pas été rendu opposable en France. La liquidation s'enlise et les héritiers découvrent le problème bien plus tard. Cette journée de 7 heures traite la chaîne complète. Le participant apprend à reconstituer les éléments de rattachement et à déterminer la loi applicable. Il sécurise la rédaction et le changement de régime dans un contexte international. Il conduit enfin la liquidation en tenant compte des biens situés à l'étranger.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 985 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Notaires et collaborateurs de notaires avocats en droit de la famille juristes patrimoniaux et conseillers en gestion de patrimoine.

PRÉREQUIS
Maîtriser les régimes matrimoniaux de droit interne

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Reconstituer les éléments de rattachement utiles à la détermination de la loi applicable
- Identifier la règle de conflit applicable selon la période du mariage
- Sécuriser un choix de loi et en vérifier les conditions de validité
- Rédiger un contrat de mariage adapté à une situation internationale
- Organiser l'opposabilité du régime aux tiers et son articulation avec la succession
- Conduire la liquidation en intégrant les biens situés à l'étranger

03 Programme détaillé

M1 Détermination de la loi applicable

- Remonter le parcours du couple
- Éléments de rattachement à recueillir auprès des époux
- Succession des règles de conflit selon la date du mariage
- Conditions et portée d'un choix de loi par les époux
- Changement de loi applicable en cours d'union et effets dans le temps
- Traitement des situations où les éléments de preuve manquent
- Cas pratique : Plusieurs parcours de couples sont distribués et les groupes déterminent la loi applicable en justifiant leur raisonnement.

M2 Rédaction conseil et opposabilité

- Fixer le régime et le rendre efficace
- Rédaction d'un contrat de mariage dans un contexte international
- Changement de régime et formalités à accomplir
- Opposabilité aux tiers et publicité du régime selon les pays concernés
- Reconnaissance en France d'un contrat reçu à l'étranger
- Articulation entre le régime choisi et la transmission successorale
- Atelier : Les participants rédigent les clauses essentielles d'un contrat pour un couple installé dans deux pays.

M3 Liquidation et contentieux

- Partager un patrimoine dispersé
- Détermination de la masse à partager et qualification des biens
- Traitement des immeubles situés à l'étranger et règles locales
- Liquidation à l'occasion d'un divorce international
- Reconnaissance et exécution des décisions étrangères
- Coordination entre professionnels de plusieurs pays
- Mise en situation : Un patrimoine réparti sur trois pays est soumis aux groupes qui établissent l'ordre des opérations de liquidation.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 985 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr